



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **mardi 2 octobre 2018, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 2 octobre 2018.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 2 octobre 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre 2018
4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Administration
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Urbanisme et Environnement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Emprunt temporaire pour la réfection des services municipaux rue McIver
  - 8.3 Nomination des membres du comité technique projet rue McIver
  - 8.4 Don au Centre communautaire de Brookbury Inc
  - 8.5 Octroi de bourses de finissants
  - 8.6 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
  - 8.7 Soumissions – Services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux - projet rue McIver
  - 8.8 Demande de dérogation mineure au 330, Route 2014
  - 8.9 Demande de dérogation mineure au 75, Chemin Bibeau
  - 8.10 Demande auprès de la CPTAQ pour le lot 4 772 975
9. Législation
10. 2<sup>ième</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

2018-10-134



No de résolution  
ou annotation

11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 5 novembre 2018, à 19 h 30, au Centre Communautaire  
Manège Militaire sis au  
563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

3. **Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 10 septembre 2018**

2018-10-135

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance régulière du  
10 septembre 2018

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

4. **1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Les coûts aux citoyens de la menace de poursuite;
- Comment la municipalité apprend qu'il y a des fuites s'il n'y a pas de rapports depuis le mois de mars;
- L'achat de vêtements par les pompiers en juillet et août
- La variation du montant des honoraires de l'inspecteur d'une semaine à l'autre
- L'entretien du chemin Prescott

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale fait mention qu'il n'y a pas de sujets d'intérêt public.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. **Rapports des comités**

- 7.1 **Administration**
- 7.2 **Sécurité publique**
- 7.3 **Travaux publics**
- 7.4 **Urbanisme et Environnement**
- 7.5 **Loisirs, sport et culture**

8. **Affaires nouvelles**

- 8.1 **Liste des comptes du mois**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

2018-10-136



No de résolution  
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **185 399.73 \$**.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 09-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### **8.2 Emprunt temporaire pour la réfection des services municipaux rue McIver**

2018-10-137

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu l'approbation du MAMOT pour le règlement d'emprunt numéro 434-2018 décrétant un emprunt de 1 089 000 \$ pour la réfection des services municipaux rue McIver ;

ATTENDU QU'un emprunt temporaire est nécessaire afin de payer l'entrepreneur et les professionnels travaillant sur ce projet en attendant de fermer le règlement ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser un emprunt auprès de la Caisse populaire des Hauts-Boisés jusqu'à un maximum de 1 089 000 \$ et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Karen Blouin et le maire M. Walter Dougherty, à signer tout document en rapport avec cet emprunt.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### **8.3 Nomination des membres du comité technique projet rue McIver**

2018-10-138

ATTENDU QUE la municipalité de Bury procédera aux travaux de réfection des services municipaux rue McIver;

ATTENDU QU'il y a lieu de former un comité technique avec un pouvoir décisionnel pour éviter des délais dans les travaux de chantier ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité autorise le maire M. Walter Dougherty, les conseillers Messieurs Villemure et Fisher, ainsi que la directrice générale Mme Karen Blouin à siéger sur le comité technique.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### **8.4 Don au Centre communautaire de Brookbury Inc**

2018-10-139

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de la part du Centre communautaire de Brookbury une lettre demandant une contribution financière pour leur fête de l'Halloween qui aura lieu le 26 octobre 2018;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE le Centre communautaire de Brookbury est un organisme à but non-lucratif et voit au bien-être des enfants de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU de faire un don de 50 \$ comme contribution financière pour leur fête de l'Halloween le 26 octobre prochain.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.5 Octroi de bourses de finissants**

2018-10-140

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une politique qui donne une bourse aux finissants des écoles secondaires;

ATTENDU QUE cette récompense vise tous les élèves appartenant à la communauté de Bury ayant terminé leurs études ;

ATTENDU QUE 7 étudiants et étudiantes ont obtenus leur diplôme d'études secondaires;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'autoriser un montant de 300 \$ pour chaque finissant 2018.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.6 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac**

2018-10-141

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;



No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE la Municipalité de Bury confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### **8.7 Soumissions - Services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux projet rue McIver**

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a demandé des soumissions auprès de trois entreprises – Labo S.M. Inc, Englobe et Les Services EXP Inc - pour effectuer l'analyse de sol en laboratoire dans le cadre des travaux de réfection des services municipaux rue McIver;

ATTENDU QUE cette dépense est incluse dans les frais incidents 15% du règlement d'emprunt 434-2018;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

2018-10-142



No de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury autorise Mme Karen Blouin directrice générale / secrétaire-trésorière, d'octroyer un contrat de gré à gré au plus bas soumissionnaire.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.8 Demande de dérogation mineure au 330 Route 214**

2018-10-143

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au 330 Route 214 a été déposée à la Municipalité de Bury ;

ATTENDU QUE la remise est située à 0.75 m de la ligne du lot;

ATTENDU QUE la demande consiste à réduire la marge latérale de 1 mètre à 0.75 mètre pour le lot 4 773 133;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme, a pris connaissance de la présente demande;

ATTENDU QUE suivant l'avis public affiché conformément à la Loi, les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre à la présente séance;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU DE refuser la présente demande de dérogation mineure, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme, considérant que le propriétaire a amplement de terrain disponible pour déménager la remise et se rendre conforme à la réglementation en vigueur.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.9 Demande de dérogation mineure au 75 Chemin Bibeau**

2018-10-144

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au 75 Chemin Bibeau a été déposée à la Municipalité de Bury ;

ATTENDU QU'il y a un empiètement de 0.3 mètre de l'égouttement et surplomb de la corniche d'un chalet habitable dont une servitude est inscrite au registre foncier;

ATTENDU QUE la demande consiste à réduire la marge latérale de 1 mètre à 0.7 mètre pour le lot 4 199 656;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme, a pris connaissance de la présente demande;

ATTENDU QUE suivant l'avis public affiché conformément à la Loi, les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre à la présente séance;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,



No de résolution  
ou annotation

ET RÉSOLU DE refuser la présente demande de dérogation mineure, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme, considérant que le propriétaire est protégé par une servitude réelle et perpétuelle de tolérance permettant l'empiètement et l'égouttement sur le terrain voisin.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2018-10-145

**8.10 Demande auprès de la CPTAQ pour le lot 4 772 975**

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Marquis souhaite déposer, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une demande visant à obtenir une autorisation qui vise à permettre la séparation de l'unité foncière constituant le lot 4 772 975 en deux lots de 3.8 ha et 196.2 ha;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la Municipalité de Bury doit donner une recommandation relativement à la demande de M. Yves Marquis concernant la séparation de l'unité foncière du lot 4 772 975 et la mise en vente d'un des lots;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la recommandation doit être motivée tout en respectant les critères visés à l'article 62, et doit aussi indiquer que la demande est conforme selon les dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation du lot ne serait pas une menace au développement des activités agricoles ni aux différentes possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU D'appuyer et de recommander la demande d'autorisation présentée par M. Yves Marquis à obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'autorisation de diviser la propriété foncière en deux lots, respectivement de 3.8 ha et 196.2 ha.

Que copie de cette résolution soit acheminée aux propriétaires concernés ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**9. Législation**

**10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Les items 40 à 42, 72 et 86 sur la liste des comptes du mois
- Le fait qu'il y a un salaire au poste de camp de jour en septembre lorsque le camp est terminé depuis août
- 8.4 à l'ordre du jour à savoir si le membre employé seront payé des heures supplémentaires
- 8.7 pourquoi une firme indépendante pour les analyses de sols. Est-ce une obligation?



**11. Varia et affaires nouvelles**

Sans objet

**12. Information des membres du Conseil**

Sans objet

**13. Levée de l'assemblée**

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 20.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le lundi 5 novembre 2018, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.**

**Certificat de crédits suffisants :**

Je soussignée Karen Blouin, secrétaire-trésorière certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2018-10-136, 2018-10-139, 2018-10-140;

Signé ce 3 octobre 2018

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire

2018-10-146